

Réf: Dossier 463932

Avis de constitution

SOCIETE « AGROLUX SARL »

Siège ABIDJAN, SONGON AGBAN, NON LOIN DE LA
GRANDE ECOLE DE SONGON, LOT 60 ILOT 492., Lot 60,
Ilot 492

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/11/2025, et enregistrés au CEPICI le 21/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGROLUX SARL »

Objet : REALISATION DES TRAVAUX AGRICOLES-
BALAYAGE-
RABATTAGE-
ÉLAGAGE-
RECOLTE-
COMMERCE GÉNÉRAL.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN, SONGON AGBAN, NON LOIN DE LA GRANDE ECOLE DE SONGON, LOT 60 ILOT 492., Lot 60, Ilot 492

Dirigeant(s) Mlle KOUADIO CHARLENE AKISSI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06260 du 11/12/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°76550/GTCA/RC/2025 du 11/12/2025

